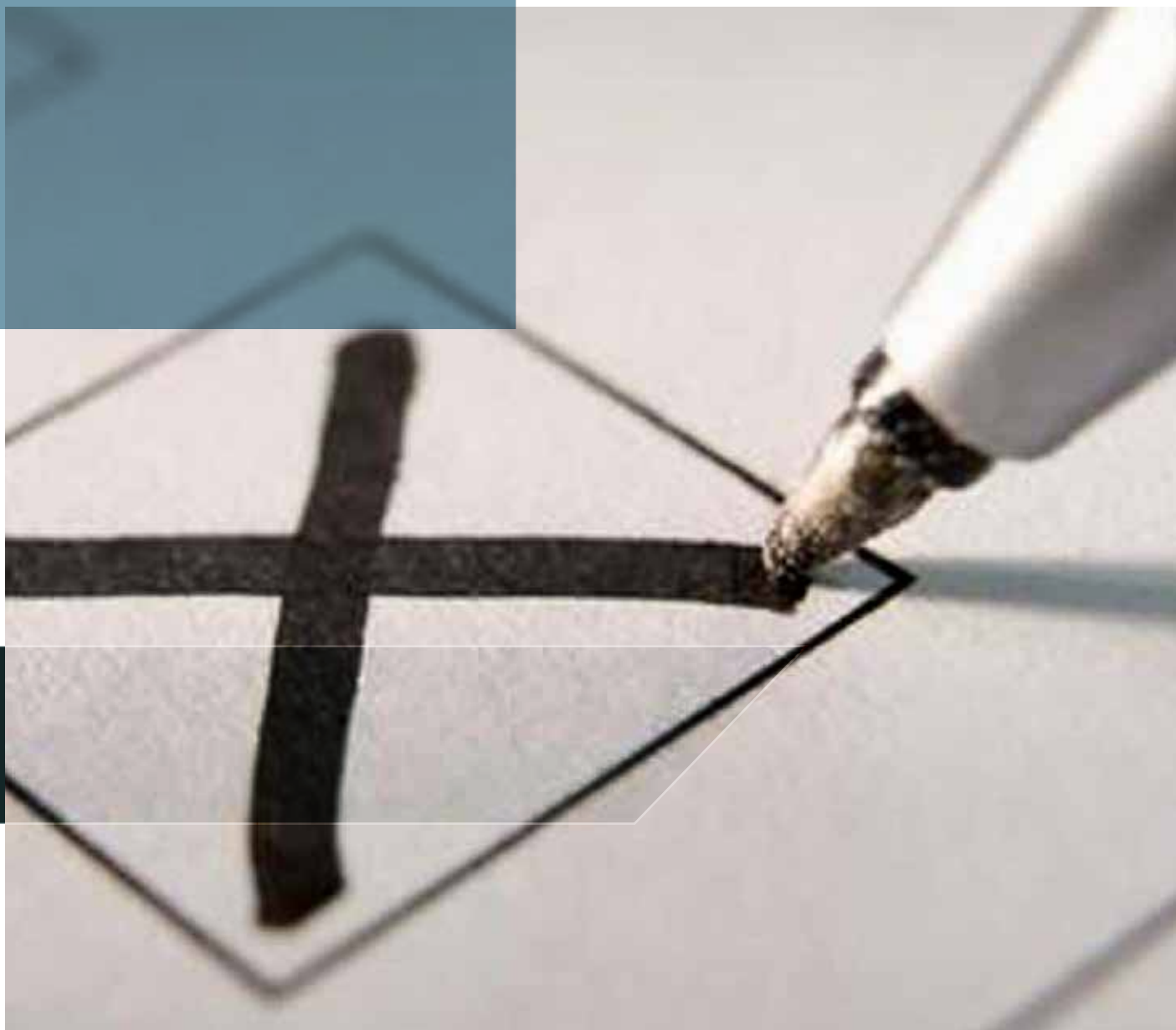




**CFPPA**  
des  
**HAUTES**  
**PYRÉNÉES**  
LANNEMEZHAN

# VAE


Validation d'Acquis de l'Expérience



CFPPA des Hautes-Pyrénées  
131 rue du Bidalet  
65300 Lannemezan  
Tél : 05 62 98 07 94  
Fax : 05 62 98 30 20  
cfppa.lannemezan@educagri.fr

**formagri-65-vic.fr**

 Agri Nature  
& Forêt  
**Vic-en-Bigorre**



Vous avez une expérience qui vous a permis d'acquérir des compétences professionnelles...

Vous souhaitez être reconnu à votre juste valeur et acquérir un diplôme, un titre ou un certificat officiel sans avoir forcément à effectuer une formation supplémentaire.

C'est désormais possible...

En effectuant une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

**Pour qui ?**

**Pour tous.**

Que vous soyez demandeurs d'emploi, salarié, non salarié, bénévole...

La VAE est un droit

**Comment faire ?**

Raconter votre parcours. Dites ce que vous avez fait et comment vous l'avez fait. Fournissez la preuve de vos compétences afin de constituer un dossier de VAE.

Ce dossier sera alors présenté devant le jury d'un organisme valideur (Ministère de l'Education, Ministère du travail...)

**Contenus**

- Analyser l'expérience individuelle dans la perspective de satisfaire aux exigences de la délivrance d'un diplôme ou de la reconnaissance d'un niveau de qualification
- Mettre en correspondance les compétences, les savoir faire avec le référentiel de la certification visée
- Reconstituer et analyser son parcours professionnel et/ou bénévole en relation avec le contenu du référentiel
- Formaliser et valoriser ses compétences, ses fonctions et ses prises de responsabilité le cas échéant
- Conseiller méthodologiquement dans l'élaboration du dossier à remplir
- Préparation à la présentation devant le jury de VAE et suivi post-jury